

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à vingt heures,
le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois à Archamps, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
en exercice : 49
présents : 35
procurations : 9
votants : 44

PRESENTS : S. BEN OTHMANE, G. ZORITCHAK, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, J-L. PECORINI, P-J. CRASTES, A. CUZIN, S. KARADEMIR, E. ROSAY, M. GRATS, L. VESIN, L. DUPAIN, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. DE SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, S. DUBEAU, E. BATTISTELLA, B. FOL, A. MAGNIN, H. ANSELME, C. DURAND, J. LAVOREL, L. CHEVALIER, S. RODRIGUEZ, F. de VIRY, M. SECRET, F. BENOIT, F. GUILLET

REPRESENTES : A. RIESEN par G. ZORITCHAK, V. LECAQUE par L. CHEVALIER, M. SALLIN par M. GRATS, C. VINCENT par L. VESIN, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, J. CHEVALIER par D. CHAPPOT, G. NICOU par D. BESSON, J-P. SERVANT par E. BATTISTELLA, A. AYEB par A. MAGNIN

EXCUSEE : M-N. BOURQUIN

ABSENTS : C. CACOUAULT, P. CHASSOT, M. MERMIN, C. MERLOT

Date de convocation :
12 mars 2024

Secrétaire de séance : Madame Joëlle LAVOREL

Délibération n° c_20240325_mob_35

3.1. ACQUISITIONS

**PRINCIPE D'ACQUISITION DE PLACES DE STATIONNEMENT POUR UN PARKING-RELAIS
DANS LE BATIMENT ECLA SITUE SUR LA COMMUNE D'ARCHAMPS**

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Le projet « Ecla », porté par le promoteur immobilier Oceanis, vise à réhabiliter entièrement le bâtiment Alliance situé sur Archparc. Il offrira du logement pour les étudiants et les jeunes actifs (environ 850 logements), avec un bouquet de services (offre de restauration – coworking, offre de loisirs en cours de définition).

Le bâtiment comprend également plusieurs niveaux de parkings souterrains avec :

- 196 places au niveau -2 (SS2) (150 places réservées à Ecla à ce niveau) ;
- 361 places au niveau -3 (SS3).

Le promoteur a proposé de céder en volume autonome dans le bâtiment, les places de stationnement énumérées ci-dessus selon le principe de la vente en état futur d'achèvement (VEFA), à prix coûtant avec une livraison à l'ouverture d'Ecla au dernier trimestre 2025 (entre septembre et décembre). Des discussions ont donc eu lieu avec la Communauté de Communes du Genevois (CCG) et le Syndicat Mixte d'Aménagement du Genevois (SMAG).

La CCG réfléchit à renforcer les mobilités transfrontalières en aménageant une voie de desserte bus d'Archparc depuis le pont de Combe pour améliorer les temps de parcours et l'attractivité des transports en commun (une étude de faisabilité est en cours). Ces places de stationnement permettraient à la CCG d'installer un parking-relais au cœur d'Archparc, le long du tracé projeté pour les lignes de bus.

De son côté, le SMAG a défini ses besoins, qui sont de l'ordre de 150 à 200 places de stationnement, liés à des aménagements de surface sur la zone, des réflexions sur un hub de mobilité durable et sur une conciergerie de parc.

Une demande de financement a été adressée au Département de la Haute-Savoie, au titre de l'aménagement du parking-relais.

Le projet de promesse de vente est en cours d'examen, notamment sur les modalités techniques, juridiques et financière, ainsi que de répartition de l'acquisition entre la CCG et le SMAG.

Vu le code civil, et notamment son article 1601-3 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1311-10 et suivants ;

Vu le code de la commande publique, et notamment son article R2122-3 2° ;

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence Organisation de la Mobilité ;

Vu le projet de territoire 2020-2026 approuvé par délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021, et notamment sa fiche n° 5 développement d'une offre de mobilité alternative à la voiture répondant aux enjeux sociaux et environnementaux ;

DELIBERE

Article 1 : formule l'engagement de principe de la CCG à acquérir des places de parking souterrain du bâtiment Ecla situé sur Archparc, selon des modalités techniques, juridiques et financières restant à établir, et sous réserve d'un aménagement compatible avec un usage de parking-relais et d'une répartition à valider avec le SMAG.

Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 44

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

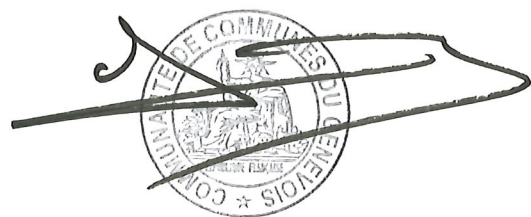
Le Président certifie exécutoire cette délibération

Télétransmise le 02/04/2024

Publiée électroniquement le 02/04/2024

La secrétaire de séance,
Joëlle LAVOREL

Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le 02/04/2024



ID : 074-247400690-20240325-C20240325MOB35-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.